

Élections 2024



CODEF

Élections 2024

MÉMORANDUM



MÉMORANDUM

DE LA COORDINATION ET DEFENSE

DES SERVICES SOCIAUX ET CULTURELS

La CODEF (Coordination et Défense des Services Sociaux et Culturels ASBL) est une fédération patronale multisectorielle, pluraliste et indépendante reconnue comme organisation représentative des employeurs du secteur à profit social.

Elle existe depuis 2002 et représente plus de 570 ASBL en Wallonie et à Bruxelles qui emploient près de 5000 travailleurs dans de multiples secteurs. Elle fédère des ASBL qui ont pour objet de répondre aux besoins et aux préoccupations des citoyens au nom de l'intérêt général et/ou collectif. D'une part, elle représente les associations ou activités agréées mais elle a aussi la particularité de représenter les associations ou activités subventionnées non agréées. D'autre part, elle soutient les associations développant des projets innovants. La CODEF représente également des fédérations sectorielles, des groupements et des coordinations. Elle siège également comme organisation représentative des employeurs dans les commissions paritaires 318.01 (secteur de l'Aide aux Familles et aux Aînés), 329.02 (secteur Socio-Culturel et Sportif) et 337 (secteur du non marchand résiduaire).

Représentativité des ASBL partout en Wallonie, à Bruxelles et en Fédération Wallonie-Bruxelles

La CODEF rassemble des associations dans les secteurs d'activités suivants (liste non exhaustive) : le socioculturel, l'action sociale, l'enfance, l'environnement, l'aide à domicile, le handicap, l'emploi, la formation, ...

Par son action fédératrice, la CODEF offre aux associations la possibilité de se structurer, de trouver un soutien, un porte-parole qui défend leurs intérêts ainsi que ceux de leur secteur dans différents niveaux de pouvoir et de concertation. Pour ce faire, elle est membre de différentes confédérations :

- UNISOC, confédération des entreprises à profit social au niveau fédéral.
- UNIPSO, confédération des entreprises à profit social au niveau de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.
- BRUXEO, confédération représentative des entreprises à profit social bruxelloises.
- CESSoC, confédération des employeurs du secteur sportif et socioculturel.

Elle participe également à différents groupes de travail en collaboration avec les cabinets, les administrations, les OIP (Organismes d'Intérêt Public) et ses pairs.

En complément de ce mémorandum, la CODEF a contribué aux mémorandums de ses confédérations et aux mémorandums de certains secteurs : UNISOC, UNIPSO, BRUXEO, CESSoC, secteur de l'Aide aux Familles et aux Aînés et secteur de l'intégration.

Les valeurs de la CODEF

La CODEF soutient et promeut un modèle social **égalitaire, équitable et inclusif** qui garantit **l'accessibilité et la qualité des services rendus** par ses membres aux citoyens.

La CODEF soutient et promeut **des emplois de qualité** au sein de ses structures et une volonté de **professionnaliser** le cadre structurel des services sans dénaturer le **sens** de leurs missions.

La CODEF soutient et promeut **l'autonomie et l'indépendance** des associations.

La CODEF soutient et promeut **le libre choix des bénéficiaires, des usagers et des citoyens** à accéder aux services de leur choix.

La CODEF soutient et promeut les associations dans leurs **initiatives citoyennes**, leurs actions portant le **changement**, leur **expression démocratique**.

La CODEF en chiffres

La CODEF, c'est...

- ✓ + 570 associations
- ✓ + 5000 travailleurs
- ✓ 7 secteurs principaux :
 - Socioculturel
 - Action sociale
 - Enfance
 - Environnement
 - Aide à domicile
 - Handicap
 - Emploi/formation
 - ...
- ✓ Une équipe pluridisciplinaire de 8 personnes (des juristes, des conseillers en formation, un éco-conseiller, une équipe administrative et de communication)
- ✓ Un organe d'administration issu de l'assemblée générale et composé de personnes morales représentant les différents secteurs.

1. Des services de qualité et accessibles à toutes et tous

Constats

La préoccupation principale des associations membres de la CODEF est de pouvoir proposer et garantir des services de qualité et accessibles à toutes et tous.

La CODEF constate que pour une même activité, il peut exister une diversité de cadres réglementaires et de modes de financement. Au-delà de ce constat, il existe également des moratoires, qu'ils soient formels ou informels, qui ne permettent pas à toutes les structures qui le souhaitent d'accéder à des financements et cadres réglementaires qui garantissent l'accessibilité et la qualité des services. *De facto*, cela crée une discrimination entre les associations et, par conséquent, envers les bénéficiaires, les usagers et envers les travailleurs.

Les associations sont alors contraintes de déployer des efforts considérables en termes d'ingénierie pour tenter d'assurer la continuité des activités, de maintenir l'emploi et répondre aux obligations réglementaires.

La même problématique concerne les associations qui émergent, que ce soit par des initiatives locales et citoyennes qui répondent à des besoins concrets ou par l'innovation qui répond à de nouveaux besoins.

Par ailleurs, la difficulté à trouver des travailleurs dans certains secteurs conduit inévitablement à une diminution de la qualité des services. Cette situation se traduit par une charge de travail supplémentaire sur le personnel en place qui ne parvient plus à répondre pleinement aux besoins.

Recommandations

- Les usagers et bénéficiaires doivent être au centre des préoccupations des pouvoirs publics. Chaque décision politique doit veiller à tenir compte de leurs besoins, de leur bien-être, de leur liberté de choix et de leurs moyens financiers ;
- L'accessibilité des usagers et bénéficiaires aux différents services doit être un point d'attention lors de l'élaboration de toute politique en termes de proximité, de places et de moyens humains et financiers disponibles ;
- Il est nécessaire de veiller à une meilleure visibilité du secteur associatif permettant de répondre aux besoins de la population. Par exemple, en réalisant une cartographie des services et un cadastre des associations subventionnées permettant de faire rencontrer l'offre et la demande ;
- Les initiatives citoyennes doivent être encouragées lorsqu'elles répondent à des besoins non satisfaits ou émergents. La liberté d'association doit être protégée et soutenue à long terme, notamment par d'autres modes de financement ;
- Le secteur associatif ne doit pas devenir un simple exécutant des différentes politiques portées par les gouvernements successifs. L'ADN du secteur à profit social doit être préservé des courants néolibéraux imposés par la mondialisation au risque de détruire le modèle Belgo-belge ;
- Valoriser la valeur des métiers suscitant moins d'intérêt vis-à-vis du grand public.



2. Le financement des associations

Constats

Les crises successives (COVID, inondation, économie, inflation, énergie...) ont fait exploser les frais de fonctionnement des associations ainsi que le coût des charges salariales.

Dans le même temps, plusieurs réformes au niveau fédéral et régional touchant aux aides à l'emploi ont été menées, fragilisant les budgets des associations et les emplois au sein de celles-ci.

Ces dernières années, les associations déplorent la diminution des subventions facultatives au profit des appels à projets auxquels toutes n'ont pas accès par manque de personnel, de temps et/ou de compétences. Les associations doivent compléter des dossiers toujours plus complexes pour atteindre des objectifs précaires et limités dans le temps sans garantie de pérennisation.

De plus, ces projets sont de plus en plus réglementés et cadrés par des cahiers de charges décidés par les financeurs au détriment des projets initiés par les associations de terrain, ce qui freine l'innovation et l'idéal d'une société meilleure et solidaire.

Recommandations

- Il est indispensable de prévoir un mécanisme d'indexation automatique des subventions à l'emploi ;
- En cas de crise, il est nécessaire de prendre des mesures soutenant toutes les associations du secteur à profit social, et ce, indépendamment de l'existence d'un agrément. Pour ce faire, un cadastre complet reprenant les associations subventionnées mis à jour régulièrement permettrait d'avoir une réelle visibilité du secteur pour que les pouvoirs publics le soutiennent également sans discrimination entre les associations ;
- Lorsque le financement de l'emploi est déterminé par des politiques réglementaires, il est nécessaire de tenir compte de façon globale des obligations qui s'imposent aux employeurs et issues d'autres niveaux de pouvoir et lieux de concertation (par exemple : les barèmes minimums de rémunération, les indexations, etc.) ;
- Toujours dans le cadre des politiques réglementaires et des appels à projets, il est nécessaire de (re)financer les métiers annexes pourtant indispensables à la réalisation de l'action ;
- L'augmentation du taux d'encadrement et de son financement est primordiale pour répondre adéquatement aux demandes de la population et du personnel ;
- Dans le cadre des subventions facultatives et des appels à projets, la CODEF invite les pouvoirs subsidiaires à réduire drastiquement les délais quant à la communication des arrêtés de subventionnement, de la reconduction de ces financements et les délais quant à la liquidation des subventions ;
- Les appels à projets doivent être plus flexibles et moins contraignants pour permettre aux associations de développer leurs propres moyens d'actions ;

- Le maintien des subventions facultatives est indispensable pour soutenir les projets innovants. La vigilance s'impose pour qu'il n'y ait pas de glissement des moyens vers des appels à projets ou vers d'autres mesures déjà financées ;
- Les appels à projets tels qu'ils sont proposés par les pouvoirs publics devraient pouvoir être reconduits de façon pérenne pour maintenir les services à la population mis en place et les emplois créés.



3. La simplification administrative

Constats

Les associations font face à de nombreuses obligations légales et administratives issues des différents niveaux de pouvoirs. Réaliser le suivi est en soi problématique, notamment lorsque les ressources humaines et techniques ne sont pas suffisantes.

La problématique s'aggrave lorsque ces différentes réglementations et obligations s'avèrent contradictoires ou, tout du moins, non conciliables, notamment en raison des différentes réformes de l'Etat. Il n'est pas rare que les entités fédérées mettent en place des nouvelles réglementations sans concevoir au préalable l'impact sur des obligations issues d'autres niveaux de pouvoirs et de la concertation sociale.

Recommandations

- Créer un guichet unique au sein de chaque entité fédérée reprenant les informations et documents permettant aux associations d'accéder à toutes les démarches administratives avec des tutoriels explicatifs, notamment concernant les demandes d'agréments et les subventions facultatives ;
- Uniformiser les procédures administratives et les formulaires imposés aux associations dans le cadre de demandes d'agréments et d'autres subventions et qui sont actuellement différentes pour chaque niveau de pouvoir et chaque secteur ;
- Adapter les règles de justification en fonction du montant des subventions accordées ;
- Améliorer la concertation et les prises de décisions entre les représentants des associations, les administrations et les autorités politiques ;
- Faciliter la compréhension des communications des différentes administrations dans le cadre de l'octroi de subventionnement (le détail des montants octroyés et récupérés...).



4. Les transitions sociétales

Constats

Transition environnementale


Aujourd'hui, les associations du secteur à profit social soutiennent la transition et tentent de faire converger les enjeux sociaux et environnementaux. Représentant environ 20% de l'emploi belge, on peut dire que le secteur pèse lourd et est un vecteur de choix pour initier des changements sociétaux.

Cependant, les associations consacrent l'entièreté de leur temps à l'exercice de leurs missions d'intérêt général et/ou collectif sans pouvoir s'emparer pleinement de la problématique environnementale. Il n'est pas toujours évident de s'engager activement par faute de moyens humains et financiers mais aussi par manque de leviers.

Par exemple, en matière énergétique, les associations sont le plus souvent locataires des bâtiments qu'elles occupent et il est complexe de peser sur les décisions qui reviennent aux propriétaires (panneaux photovoltaïques, isolation...) et, par conséquent, d'entrer dans la transition environnementale.

Transition numérique

Avec la crise COVID, le secteur associatif a dû rapidement s'adapter à la situation en s'appropriant les nouvelles technologies et en utilisant de nouveaux outils numériques sans y avoir été préparé. Mais la fracture numérique est encore bien présente pour beaucoup de bénéficiaires et d'utilisateurs ainsi que pour certains travailleurs et administrateurs des associations.



En outre, la numérisation des services administratifs nécessite un temps d'adaptation de la part des associations pour la prise en main des nouveaux outils afin de réaliser leurs démarches et de respecter leurs obligations (gestion des subventions, RGPD, UBO, cybersécurité, e-procurement...).

Par ailleurs, les associations sont confrontées à des réglementations encadrant le numérique de plus en plus contraignantes (protection des données, paiements électroniques...).

Les associations manquent de temps, de moyens humains et financiers pour disposer de personnel spécialisé en informatique ou pour former les travailleurs aux outils numériques alors qu'ils deviennent indispensables au bon fonctionnement des activités. De plus, les associations doivent également assumer l'accompagnement de leurs usagers et bénéficiaires dans leurs démarches numériques.

L'infrastructure informatique est de plus en plus développée et nécessite donc des budgets financiers plus importants. Toutes les associations ne peuvent pas faire face à ces nouvelles dépenses.

Certaines associations craignent que le numérique cause la déshumanisation de leurs missions et services et ne parviennent pas à lever leurs freins idéologiques à travailler avec l'industrie technologique.

Transition diversité et inclusion

Faire société dans un environnement de plus en plus multiculturel devient un enjeu politique et économique. Si l'égalité des droits est un des principes fondamentaux de la Constitution belge et fait l'objet de trois lois contre les discriminations, celles-ci sont toujours présentes sur le marché du travail, au sein des associations qui ne font pas exception en la matière.


Recommandations

Transition environnementale

- Informer les associations des changements réglementaires à venir en matière de transition environnementale afin de les préparer à l'horizon 2030 ;
- Accompagner les associations afin d'en faire des acteurs de changement et d'inclure les enjeux de développement durable dans leurs objectifs parallèlement à leurs missions premières ;
- Prendre en compte les spécificités du secteur à profit social dans l'élaboration des conditions d'accès aux subventions afin d'éviter l'exclusion de certaines associations (ex : associations qui sont locataires, associations exemptées de TVA, ...) ;
- Prévoir un financement adéquat pour prendre des mesures en faveur de l'environnement ;
- Associer les fédérations représentatives aux prises de décisions relatives à la transition environnementale.

Transition numérique

- Créer un guichet similaire aux Espaces Publics Numériques (EPN) à destination des professionnels du secteur à profit social ;
- Proposer des séances d'information et des tutoriels afin de faciliter l'utilisation des plateformes numériques nécessaires à accomplir les démarches administratives ;
- Valoriser le rôle des associations dans l'inclusion et l'accessibilité numériques des usagers et bénéficiaires par la reconnaissance et le financement de nouvelles compétences et métiers au sein des équipes ;

- 
- Interpréter la réglementation concernant les formations sectorielles de manière plus cohérente avec l'évolution numérique :
 - Proposer plus de formations aux outils numériques,
 - Utiliser les nouveaux supports technologiques (webinaires, e-learning).
 - Sensibiliser à la protection des données et à la cybersécurité ;
 - Informer sur les possibilités de financements spécifiques aux associations pour développer leurs infrastructures numériques et leurs solutions informatiques (appels à projets, subventions spécifiques, financements alternatifs, offres non-profit, ...).

Transition diversité et inclusion

- Soutenir et mettre en avant les initiatives de promotion de la diversité par et pour les entreprises ;
- Encourager, financer et lever les freins à la mise en place des plans de diversité, notamment en sensibilisant les usagers ;
- Favoriser la diversité dans les organes d'administration, et dans les postes à responsabilité ;
- Organiser un monitoring sur les actions prises tant par le fédéral que par les entités fédérées ;
- Proposer des mesures concrètes que les ASBL peuvent facilement mettre en œuvre ;

- Récompenser les actions positives menées par les ASBL qui soutiennent la diversité au lieu de sanctionner les comportements négatifs (label, prime, subvention, ...).



5. La marchandisation du secteur associatif

Constats

Depuis quelques années, le secteur associatif a constaté une importante transformation des mentalités qui part du postulat que les règles du secteur marchand sont plus efficaces que celles du secteur à profit social. Avec cette évolution de la pensée, de nombreuses pratiques et cadres réglementaires ont vu le jour et ont été renforcés ces dernières années au niveau régional, national et européen.


Par ailleurs, le secteur marchand a bien compris l'intérêt d'investir d'une manière ou d'une autre dans le secteur à profit social (ex : la culture, la santé, la formation, l'enfance, ...). L'arrivée du secteur marchand dans des secteurs historiquement à profit social fragmente, complexifie et fragilise le monde associatif dans ce qu'il a de plus noble : mettre l'intérêt de la personne et de la collectivité au centre de l'action plutôt que la rentabilité de l'activité !

« ...transformer quelque chose qui renvoie à l'humanité-même d'une personne, en marchandise, alors même que cet élément ne semble pas fait pour être mis sur le marché. »

Margaret Jane Radin – Juriste

Des subventions sont déjà accordées dans certains cas au secteur marchand pour assurer des missions généralement attribuées au secteur à profit social et placent directement les ASBL dans des situations de concurrence et de lobbying, auxquelles elles font difficilement face.

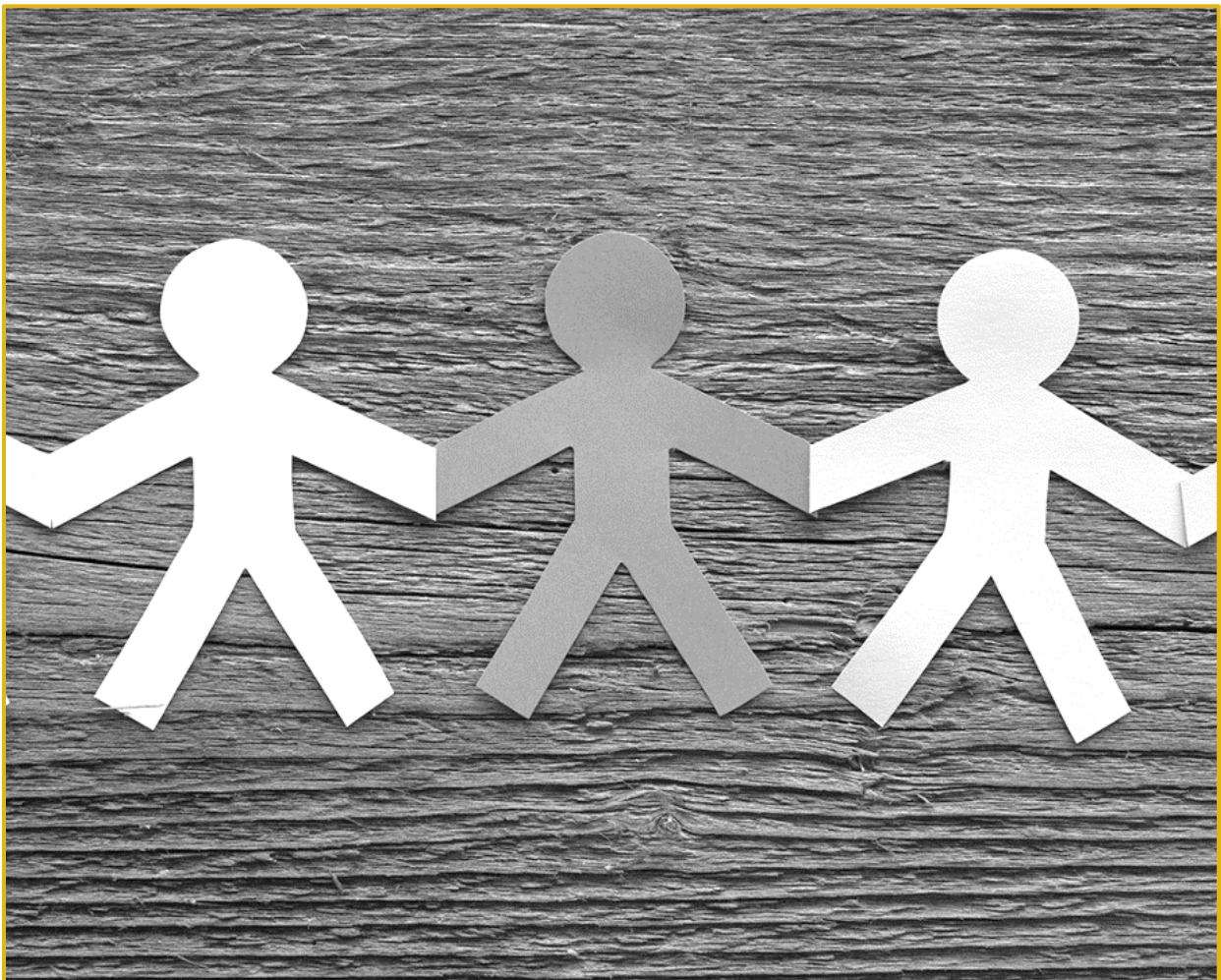
Par exemple, durant la crise COVID, des entreprises du secteur marchand ont pu bénéficier des moyens des accords du non-marchand au détriment d'autres associations du secteur à profit social qui auraient pu intégrer le périmètre historique de ces accords.



D'autre part, on peut déjà mesurer les conséquences de telles orientations politiques dans d'autres pays européens. De fait, lorsque les pouvoirs publics désinvestissent le financement de l'intérêt général, celui-ci est rapidement remplacé par des comportements individualistes qui accordent plus d'importance aux dividendes qu'aux bénéficiaires. Dès lors, lorsque les services aux populations les plus fragilisées ne sont plus rentables, les entreprises du secteur marchand, poussées par leur actionnariat, renoncent rapidement à prendre en charge ces populations.

Recommandations

- Soutenir activement le secteur à profit social dans ses spécificités et le préserver de la marchandisation, ce qui implique de placer l'intérêt général et collectif au centre des politiques, et ce, à long terme ;
- Valoriser, promouvoir et donner une place à part entière dans la communication des gouvernements au secteur à profit social au même titre que le secteur marchand et à hauteur de la plus-value que ce secteur apporte à la société ;
- Réserver les financements publics dédiés à l'accomplissement des missions et services indispensables à la population exclusivement au secteur à profit social.



6. Le financement du dialogue social

Constats

La diversité, l'évolution rapide, la complexité et la professionnalisation du secteur associatif ont poussé les petites et les moyennes associations à vouloir se fédérer pour être soutenues et représentées.

Lorsque ce ne sont pas les moyens financiers qui font obstacle à une affiliation, ce sont les conditions liées à l'agrément et/ou au secteur d'activité qui excluent *de facto* certaines ASBL qui ne sont, dès lors, pas représentées au niveau politique.

La CODEF est une alternative à l'isolement de toutes ces associations qui œuvrent pour l'intérêt général des populations locales. Elle est d'ailleurs la seule fédération patronale à s'être constituée pour défendre et soutenir les associations les moins reconnues par les pouvoirs publics.

Également complémentaire, notre fédération s'adresse aussi aux associations qui trouvent place auprès de fédérations sectorielles tant grâce à notre vision intersectorielle qu'à notre large gamme de services (conseils et outils juridiques, partenariats, marché public en assurances et en fournitures de bureau, formations, informations sectorielles et intersectorielles).

Ce faisant, la CODEF, comme les autres fédérations patronales, exerce des missions d'intérêt général et social. Or, il n'existe pas de dispositif de subventionnement des fédérations patronales qui leur permettent d'assurer intégralement leurs missions de représentativité pour garantir pleinement le principe d'égalité de traitement dans le cadre du dialogue et de la concertation sociale.

Recommandations

- Reconnaître et soutenir financièrement toutes les fédérations patronales et sectorielles, ce qui permettrait de démocratiser davantage l'accès à l'affiliation des associations à une fédération ;
- Fixer dans un cadre réglementaire les conditions de reconnaissance des fédérations et les conditions d'octroi de subventions à l'emploi et de fonctionnement.



7. Un cadre européen adapté au modèle associatif

Constats

Le secteur associatif n'est pas un secteur économique. Ce n'est pas non plus une émanation des pouvoirs publics. Cette singularité du modèle belge est aujourd'hui encore trop peu prise en compte dans les politiques de l'Union européenne. Ainsi, pour l'application de certaines réglementations (RGPD, marchés publics...), un grand nombre d'associations sont considérées comme des « organismes de droit public » car elles sont financées majoritairement par les autorités publiques et sont traitées de la même façon que ces dernières, se voyant imposer des obligations supplémentaires par rapport aux autres entreprises.

Par ailleurs, les fonds européens sont une opportunité pour les associations de bénéficier de financements importants pour des projets innovants. Toutefois, l'accès à ces fonds est jalonné de nombreux obstacles, en particulier la complexité des procédures et l'absence d'un calendrier clair qui a pour résultat de plonger les associations dans une longue période d'insécurité juridique.

Enfin, les procédures de recours ouvertes aux opérateurs non sélectionnés ne sont pas suffisamment efficaces car soit elles ne permettent pas de remédier à des situations individuelles, soit elles sont trop coûteuses et trop longues, alors qu'une réponse rapide est nécessaire pour mener à bien le projet pendant la programmation si l'association obtient gain de cause.

Recommandations

- Réaffirmer la singularité du modèle associatif belge au sein des politiques européennes ;
- Adapter les textes européens ou leur transposition à la réalité du modèle associatif belge, de manière à remettre les associations sur un pied d'égalité avec les autres entreprises tout en tenant compte de leurs spécificités ;
- Faciliter l'accès des associations aux financements européens, notamment par l'organisation de séances d'informations et de campagnes d'informations proactives sur les financements existants, ainsi que par la création de helpdesks et/ou d'un guichet unique ;
- Lors des prochaines programmations des fonds européens, fixer un calendrier clair tant pour les opérateurs que pour les instances de gestion et veiller à ce qu'il soit effectivement respecté ;
- Eviter de pénaliser les opérateurs lorsque ce sont les institutions qui sont en défaut et prévoir des mécanismes d'indemnisation ;
- Adapter l'offre de financements nationaux (PPB) et la communication des décisions de renouvellement pour permettre aux opérateurs belges de bénéficier des fonds européens ;
- Organiser des recours effectivement accessibles aux associations et débouchant en temps utile sur des solutions permettant, le cas échéant, la mise en place du projet au cours de la programmation et le remboursement des sommes avancées par les opérateurs pour maintenir les projets ;
- Associer davantage les organisations représentatives à l'élaboration des programmations des fonds européens et des procédures qui y sont relatives.



REMERCIEMENTS

La CODEF tient à souligner l'importance des projets portés par ses associations membres ainsi que leur engagement sur le terrain et à les remercier pour tout le retour régulier effectué qui a permis la réalisation de ce Mémoire. Elle remercie également ses soutiens institutionnels.

L'équipe

ARREDONDAS Rose Marie, Directrice

FLOSSY Justine,
Sous-directrice/Responsable
du service juridique

BAYRAM Gulcan,
Conseillère juridique

PASSANISI Mathilda,
Conseillère juridique

COUNEN Nicole,
Employée administrative

MAQUET Emilie, Assistante de projet
et conseillère en formation

REYNDERS Guillaume,
Assistant de projet

ALLEGRO Yanna, Conseillère en
communication et en formation

PASQUASY Joëlle, Secrétaire digitale

DUVIVIER Alexandre, Éco-conseiller

Les membres de l'Organe d'administration

VAPHIS,

Ferme des enfants,

Caméra-etc.,

ARC-Services,

ACLE,

CRILUX,

Centre de santé Visé,

Chaufontaine-Santé,

ARC-SAFA.

Avec le soutien de la



Wallonie
familles santé handicap
AVIQ



Membres de la CODEF

| | | |
|---|---|--|
| 6BEAUFORT | ADR (L'ART DE RIEN) | ALTERNATIVES LIEGE |
| A 4 ROUES | AIDANTS PROCHES | AMGS (ASSOCIATION DES MONITEURS DE GYM SPORTIVE) |
| ABBAYE DE VILLERS-LA-VILLE | AIDE AU VOLONTARIAT EN INDE - AVI | AMI, ENTENDS-TU ? |
| ABBAYFIELD | AL VILE CINSE - C.S.C.S.P. BERNEAU | AMICALE DU WATER-POLO LOUVIÉROIS (AWPL) |
| ABMOMES | ALE DE MODAVE | AMIS DE MONTAIGLE (LES) |
| ACCESS-I | ALEM DE CLAVIER (AGENCE LOCALE POUR L'EMPLOI) | AMIS DE PORTO |
| ACCORDAGES | ALEM DE HUY (AGENCE LOCALE POUR L'EMPLOI) | AMIS DU CHÂTEAU FEODAL DE MOHA (LES) |
| ACCORDEON, MOI J'AIME ! | ALEM DE REMICOURT (AGENCE LOCALE POUR L'EMPLOI) | AMITIÉS BELGIQUE-BUKAVU |
| ACCUEIL AYRIFAGNE | ALEM DE SOUMAGNE | AMUSETTE |
| ACLE | ALEM D'OLNE (AGENCE LOCALE POUR L'EMPLOI) | APDS (AIDE AUX PAROISSES DU DOYENNÉ SOIGNIES) |
| ACN - ASSOCIATION BELGE DES PRATICIENS DE L'ART INFIRMIER | ALEM D'OREYE (AGENCE LOCALE POUR L'EMPLOI) | APEP DU CENTRE (AIDE ET PRÉVENTION ENFANTS-PARENTS) |
| ACR+ | ALIFUCAM | APPA (ASSISTANCE PERSONNALISÉE AUX PERSONNES EN RECHERCHE D'AUTONOMIE) |
| ACTION MÉDIAS JEUNES | ALPHAS | APPA TS (TITRES-SERVICES) |
| ACTION SOCIALE AU BERNALMONT | ALTERNATIVE | APPER WALLONIE |
| ACYRES | ALTERNATIVE (L') | |
| ADAGE | ALTERNATIVES ET RECHERCHES EN SANTE MENTALE | |
| ADESA | | |
| ADL DISON | | |
| ADL LONTZEN - PLOMBIÈRES - WELKENRAEDT | | |

AQUABLA- AQUA
CLUB DE BRAINE
L'ALLEUD

ARBOR&SENS

ARC LIÈGE (ACTION
ET RECHERCHE
CULTURELLES)

ARC SOUMAGNE
(ACTION ET
RECHERCHE
CULTURELLES)

ARC TS

ARC VERVIERS
(ACTION ET
RECHERCHE
CULTURELLES)

ARC-HABAY
(GROUPE
D'ARCHÉOLOGIE
DE HABAY)

ARCHEOSCOPE
GODEFROY
DE BOUILLON

ARC-SAFA (ACTIONS
RÉGIONALES
POUR LA
COLLECTIVITÉ)

ARC-SERVICES
(ACTIONS
RÉGIONALES POUR LA
COLLECTIVITÉ)

ARDENNE & GAUME

ARDENNE BELGE
TOURISME

ARDENNE FAMENNE
ENVIRONNEMENT
NATURE (AFEN -CRIE
ST HUBERT)

ARLEQUIN (L')

ARLON CENTRE VILLE

ART-CULTURE-MODE
ET SPECTACLES

ARTEMUSE

ARTSCHOOL

ASSISTANCE À
L'ENFANCE (AE) -
PARENTS SECOURS

ASSOCIATION
DES ARCHIVISTES
FRANCOPHONES
DE BELGIQUE - AAFB

ASSOCIATION
INTERNATIONALE
DES CHARITÉS (AIC)
(AISBL)

ASSOCIATION
INTERNATIONALE DES
CHARITÉS SOLIDARITÉ
-AIC

ASSOCIATION
PROVINCIALE
DES SENIORS
DU LUXEMBOURG

ASSPROPRO -
C/O MAISON
DES ASSOCIATIONS

ATELIER (L') -
CENTRE

D'EXPRESSION ET DE
CRÉATIVITÉ (CEC)

ATELIER GUY NESS
(AGN)

ATELIER KAMI

ATELIERS D'ART
DE LA BARAQUE (LES)

ATINGO

AU BIENVENU -
CENTRE CULTUREL
ET DES LOISIRS

AU PETIT SOLEIL

AUSONIA

AVOMARC
ACCOMPAGNEMENT

AVOUERIE
D'ANTHISNES

BABY BULLE

BAMBINERIE

BAMBINERIE (LA)
(HALTE ACCUEIL)

BANQUE
ALIMENTAIRE DU
PAYS DE CHARLEROI
ET DU CENTRE

BAZAR

BDK ORGANISATION

BERCAIL (LE)

BIBLIOTHÈQUE
DE FLEURUS -
LA BONNE SOURCE

BIBLIOTHÈQUE LIBRE
DE SENEFFE

BIBLIOTHÈQUE
PUBLIQUE DE LA
COMMUNE DE HABAY

BIBLIOTHÈQUES
PUBLIQUES LIBRES
DE VISÉ (BIBLI 2000)

BIOLLES, LOISIRS
ET CULTURE

BOÎTE À COULEURS
(LA) - FERME DU
MONCEAU (CEC)

BOUCHE A OREILLE-
JEUNESSE (BAO-J)

BRABANÇONNE (LA)

BRASSEURS

BRISE LE SILENCE

BUIS - BUIS

BULL'DINGUE (LA) -
CENTRE
D'EXPRESSION ET
CRÉATIVITÉ (CEC)

BULLE - WASSERETTE
MOBILE

BUREAU DE PROJET
DU PARC NATIONAL
ESEM

CALIF

CAMERA ETC

CAP MIGRANTS

CAPAL (CENTRE
D'ACTION POUR
L'AUTISME EN
PROVINCE DU
LUXEMBOURG)

CAP-N

CARHOP

CARNAVAL DE
TOURNAI

CAWAB

CDM 2047
(COUR DES MIRACLES
2047)

CEDEVIT

CENSE EQUI'VOC

CENTRE CULTUREL
ARABE EN PAYS
DE LIÈGE

CENTRE CULTUREL
ARMÉNIEN ARAKS

CENTRE CULTUREL
CERCLE SAINT-
LAMBERT

CENTRE CULTUREL
DE BOUSSU

CENTRE CULTUREL
DE BOUSSU

CENTRE CULTUREL
DE BRAINE-L'ALLEUD

CENTRE CULTUREL
DE GENAPPE

CENTRE CULTUREL
DE REMICOURT

CENTRE CULTUREL
D'HERLAIMONT

CENTRE CULTUREL
ECRIN D'EGHEZÉE

CENTRE CULTUREL
MOUSCRONNOIS

CENTRE CULTUREL
RENE MAGRITTE

CENTRE D'ACTION
INTERCULTURELLE DE
LA PROVINCE DE
NAMUR

CENTRE D'ANIMATION
INTERCULTURELLE DE
LA BASSE SAMBRE -
CAIBS

CENTRE D'ART
CONTEMPORAIN DU
LUXEMBOURG BELGE

CENTRE DE GESTION
DES ÉCOLES LIBRES
DE L'ENTITÉ DE VISÉ -
CÉGÉ VISÉ

CENTRE DE JEUNES
D'ANTOING

CENTRE DE JEUNES
ET DE QUARTIER (CJQ)
LA BICOQUE

CENTRE DE JOUR
INTÉGRATION -
EPANOUISSEMENT
LIÉGEOIS (CEJIEL)

CENTRE DE JOUR
LIÉGEOIS (CEJOLI)

CENTRE DE PLANNING
FAMILIAL PLURALISTE
- LUXEMBOURG

CENTRE DE
RECHERCHES
ARCHÉOLOGIQUES EN
ARDENNE (CRAA) -
MUSÉE DES CELTES

CENTRE DE SANTÉ
DE VISÉ

CENTRE EQUESTRE
DES ECURIES DE
WISBELEY

CENTRE FAC (CENTRE
DE FORMATION ET
D'ACCOMPAGNEMENT
DE LA
CONSTRUCTION)

CENTRE HERVIEN
D'ANIMATION
CULTURELLE (CHAC)

CENTRE LIÉGEOIS
DE SERVICE SOCIAL -
CLSS

CENTRE MEDICAL
DE NEUFCHÂTEAU

CENTRE MULTI MEDIA
DON BOSCO

CENTRE PERMANENT
EDUCATION
CONSERVATION
NATURE (CPECN -
CRIE)

CENTRE RÉGIONAL
DE LA PETITE
ENFANCE (CRPE)

CENTRE SPIRITUEL
IGNATIEN - LA
PAIRELLE

CENTRE SPORTIF
DE TIR DOUROIS

CENTRE SPORTIF
DE WELLIN

CERCLE ADAPTE
ANDENNAIS

CERCLE DES
NATURALISTES
ET ASTRONOMES
AMATEURS DE LA
BOTTE DU HAINAUT -
CNABH

CERCLE HISTORIQUE
TERRE DE DURBUY

CERCLE SAINT-LÉON

C'EST ARRIVÉ
CHEZ LES NUTONS

CHAHS - CERCLE
D'HISTOIRE ET
D'ARCHEOLOGIE
DE LA HAUTE SURE

CHAÎNES DE SERVICES
ET D'AMITIÉ C.S.A.

CHARLEMAGN'RIE

CHARLEROI NATURE

CHÂTEAU DES
HAMENDES

CHAUDFONTAINE
SAFA

CHAUDFONTAINE
SANTÉ

CHAUDFONTAINE
SERVICES

CHEMINS DE L'ETRE

CID (CENTRE
D'INSERTION ET DE
DÉVELOPPEMENT)

CLEF (CENTRE
LIÉGEOIS
D'ENSEIGNEMENT
ET DE FORMATION)

CLUB BELLA VITA

COLIBRIS SPORT
MOTEUR

COLLECTIONS
ET PATRIMOINES

COLLÈGE NOTRE-
DAME AU CŒUR
D'OR

COMITÉ SCOLAIRE
DE L'ÉCOLE LIBRE
SAINT-ANDRÉ

COMITÉ SCOLAIRE
SAINT-JEAN BAPTISTE

COMMISSION
HISTORIQUE
GRACE-HOLLOGNE

COMMUNAUTE
URBAINE DE
MONS-BORINAGE

COMPAGNIE DU
MUREX

COMPAGNIE TEMPO
D'EOLE

COMPLEXE SPORTIF
DE LA SPETZ

COMPTOIR
DES COMPTOIRS
DES RESSOURCES
CREATIVES

COMPTOIR DES
RESSOURCES
CREATIVE DU
TERRITOIRE MONTOIS
(CRC MONS)

COMPTOIR
DES RESSOURCES
CREATIVES
CHARLEROI

COMPTOIR DES
RESSOURCES
CREATIVES NAMUR -
LA FACTORY

COMPTOIR
DES RESSOURCES
CREATIVES VERVIERS

COMPTOIR DES
RESSOURCES
CRÉATIVES_LIEGE

CONTRAT DE RIVIÈRE
DU SOUS-BASSIN
SEMOIS-CHIERS

CONTRAT DE RIVIÈRE
DYLE-GETTE

CONTRAT DE RIVIÈRE
LESSE

CONTRAT DE RIVIÈRE
MOSELLE

CONTRAT DE RIVIÈRE
OURTHE

CONTRAT DE RIVIÈRE
POUR L'AMBLEVE

CONTRAT DE RIVIÈRE
SAMBRE ET
AFFLUENTS (CRSA)

CONTRAT DE RIVIÈRE
SENNE

CONTRE-POING

COORDINATION
LUXEMBOURG
ASSUÉTUDES - CLA

CORDÉE (LA)

CORRIDOR

COSEGE

COTE SOLIDARITE

CPMS LIBRES BXL 1 &
NO

CRAC'S - CENTRE
RÉGIONAL D'ACTION
CULTURELLE DE
SAMBREVILLE

CRÉ ET ARTS -
TROUPE SONORE

CREATIVE ARTS
BELGIUM

CRÈCHE SŒURS
LUCRÈCE ET LOUISA

CRH DOMAINE DE
FARNIERES (CENTRE
DE RENCONTRES ET
D'HEBERGEMENT DON
BOSCO)

CRIG - CENTRE DE
RECHERCHE DES
INSTITUTS GROUPÉS
DE LA HAUTE ECOLE
LIBRE MOSANE

CRILUX
(CENTRE RÉGIONAL
D'INTÉGRATION
DE LA PROVINCE DU
LUXEMBOURG)

CROSS ARTS
PROMOTION

CULTURE ET
DÉVELOPPEMENT

CULTURE LIÈGE

DE BOUCHE À OREILLE
(DBAO)

DEVELOP-SUD

DIMENSION SPORT

DIXPONIBLES

DO MI SI LA DO RÉ


DOMAINE CLEF DE VIE

DOMAINE DES FAWES

DON BOSCO
GANSHOREN
(INTERNAT)

DOUBLE IMPRO

DROITS QUOTIDIENS



| | | |
|---|--|--|
| DYNA-LIVRES | ENFANTS DE PANZI ET D'AILLEURS | ESOPE (ETUDES ET SERVICES OPÉRATIONNELS POUR LA PROMOTION DE L'EMPLOI) |
| E.B.S.A. (EAST BELGIAN SHOOTING ASSOCIATION) | EN'HESTIA | ESPACE MUSEAL D'ANDENNE |
| ECOLE DE CIRQUE DU BRABANT WALLON (ECBW) | ENRACINÉS | ESPOIR |
| ECOLE DE DEVOIRS LA PLACE | ENSEIGNEMENT CHRÉTIEN JODOIGNE (SAINT ALBERT) | ESSENTIEL |
| ECOLE DE LA PAROISSE SAINT- MÉDARD | ENTRAIDE ET SERVICES DE DALHEM (ESD) | EUDAIMONIA |
| ECOLE DES DEVOIRS REINE ASTRID | ENTRAIDE ET SOLIDARITÉ PROTESTANTES (ESOP) | EVEIL - ALE D'ANTHISNES |
| ECOLE SAINTE- LUTGARDE (P.O.) | ENVI, UN TRANSPORT POUR TOUS | F41 |
| ECOLE SAINT-JOSEPH DE BLEGNY | EPAC (ECOLE DE PEINTURE ANCIENNE ET CONTEMPORAINE) | FABRIQUE D'EGLISE NOTRE-DAME DE CHERATTE |
| ECOMUSÉE DU PAYS DES COLLINES - LA HAMAIDE VILLAGE VIVANT | EPI (ECOLE PAYSANNE INDÉPENDANTE) / MAP-EPI | FABRIQUE D'EGLISE NOTRE-DAME DU MONT CARMEL |
| ECURIES DU TIGE | EPICURIEN | FABRIQUE D'EGLISE SAINTE-WALBURGE |
| EFFORT DE BONCELLES | EQLA | FABRIQUE D'EGLISE SAINT-MARTIN |
| EKIKROK | ESCALPADE - CENTRE DE JOUR À LOUVAIN-LA-NEUVE | FABRIQUE EGLISE BASILIQUE SAINT MARTIN |
| EMEC (ECOLE DES MANAGERS DES ENTREPRISES DE LA CONSTRUCTION) | ESEM (ENTRAIDE ET SOLIDARITÉ EN ENTRE-SAMBRE-ET- MEUSE) ALAINPAROCHE@ESE M.BE | FAUNE & BIOTOPES |
| EMPLOI MODE D'EMPLOI (EME) | | FBL EGLISES ADVENTISTES (FEDERATION BELGO- LUXEMBOURGEOISE DES EGLISES ADVENTISTES DU SEPTIEME JOUR) |
| ENFANTS DE LA PAIX | | |

| | | |
|---|---|---|
| FEDECIRQUE.BE | PISCICOLE DU SOUS- BASSIN SEMOIS- CHIERS | G.A.S. INTERSERVICE ATH |
| FEDERATION BELGE DE QI GONG | FLAMMES ESSOR (LES) | G.A.S. INTERSERVICE RUMES |
| FEDERATION BELGE FRANCOPHONE DES FERMES D'ANIMATION | FLÉRON SERVICES | GÉNÉRATION FUTURE (CHÂTEAU D'OUPEYE) |
| FÉDÉRATION DES ARCHÉOLOGUES DE WALLONIE ET DE BRUXELLES | FLERON TITRES-SERVICES | GOÉLAND (LE) |
| FÉDÉRATION DES PARCS NATURELS DE WALLONIE | FONCABA | GROUPE D'ACTION LOCALE (GAL) - BM / BURDINALE / MÉHAIGNE |
| FÉDÉRATION DU THÉÂTRE-ACTION | FONDATION D'UTILITE PUBLIQUE DE LA CONGREGATION DES FILLES DE SAINT JOSEPH DE BLEGNY | GROUPE D'ACTION LOCALE (GAL) - CONDROZ FAMENNE |
| FÉDÉRATION FRANCOPHONE DE GYMNASTIQUE ET DE FITNESS (FFG) | FORM@NAM | GROUPE D'ACTION LOCALE (GAL) - ENTRE SAMBRE ET MEUSE |
| FÉDÉRATION INTERDIOCÉSAIN DES BIBLIOTHÉCAIRES ET BIBLIOTHÈQUES CATHOLIQUES (FIBBC) | FOYER SOCIOCULTUREL D'ANTOING | GROUPE D'ACTION LOCALE (GAL) - JE SUIS HESBIGNON |
| FÉLICITÉE | FRATERNITÉ DE TIBÉRIADE | GROUPE D'ACTION LOCALE (GAL) - MEUSE@CAMPAGNES |
| FEMMES PROD | FRIENDS OF THE EARTH EUROPE | GROUPE D'ACTION LOCALE (GAL) - NOV'ARDENNE |
| FER À CHEVAL (LE) | FRONDAISONS (PARTISANES) | GROUPE D'ACTION LOCALE (GAL) - PAYS DE HERVE |
| FERME DES ENFANTS (LA) - CENTRE NATURE DE LIÈGE | FUN AVENTURE | GROUPE D'ACTION LOCALE (GAL) - PAYS DE L'OURTHE |
| FHPSBSC - FÉDÉRATION HALIEUTIQUE ET | FUN EN BULLE | |
| | FUN GYM B | |
| | FUN KIDS LOISIRS | |

GROUPE D'ACTION
LOCALE (GAL) -
PAYS DES 4 BRAS

GROUPE D'ACTION
LOCALE (GAL) -
PAYS DES
CONDRUSES

GROUPE D'ATELIERS
DE RECHERCHE (GAR)

GROUPE EPSILON

GUIDE FISCAL DU
CONTRIBUABLE

GYMNAESTRADA
GYM R.S AUDERGHEM

HALL RELAIS DU
PLATEAU ARDENNAIS

HANDICAP ET
HÉBERGEMENT -
LES MIRABELLES

HARAS DE LA VALLÉE
SAINT-PIERRE

HAUT REGARD

HEALINGHOOVES
(NOM PROVISoire)

HEART'S ANGELS -
AMBULANCE

HEBERLIE

HIPPOPASSION

HIPPOTIGE

HYDRAGRI GEMBLoux

HYPOTHÈSE

IGLYO AISBL

IMAGINARIUM (L')

IMPROS-J'EUX

INFLUENCES -
VÉGÉTALES

INFOR JEUNES
BRABANT WALLON
(IJBW)

INFOR JEUNES DE
TOURNAI - CENTRE
D'ACCUEIL ET
D'INFORMATION DES
JEUNES DE TOURNAI

INFOR JEUNES
NAMUR

INFOR JEUNES
WATERLOO

INFOREF

INSTITUT MEDICO
SPORTIF DU CENTRE
DE LA LOUVIÈRE

INSTITUT NOTRE-
DAME (IND) DE FLÉNU
(JEMAPPES)

INSTITUT TECHNIQUE
SAINT-LAURENT DE
LIÈGE

INTER ASSISTANCE
SERVICE

INTER SERVICE
WELKENRAEDT

INTERFACE3.NAMUR

INTERRA

ISCP - CDF

JARDIN ANIMÉ (LE)

JARDINS DE LA
VERTEFEUILLE

JE SUIS ICI

JOUER DEHORS !

JUDO NEUPRÉ
WALLONIE

KAERNUNOS

KERAMIS

KI VOILÀ

KIDOGOS

KODO WALLONIE

KOM A LA MAISON

KTO-BELGIQUE

LABYTOURISME

LEELUX (LIRE ET ECRIRE
LUXEMBOURG)

LIEGE PANTHERS

LIGNE VERTE (MA)

LIGUE HANDISPORT
FRANCOPHONE

LITTLE DREAM

LIVING TOGETHER

LUSS (LIGUE DES
USAGERS DES
SERVICES DE SANTÉ)

MAINS ARDENTES

MAISON BABEL

MAISON DE LA
CULTURE DE TOURNAI

MAISON DE LA
LAÏCITÉ - HUMANISME
ET RAISON

MAISON DE LA
LAÏCITÉ D'ARLON

MAISON DE LA
LAÏCITÉ DE
CERFONTAINE /
FLORENNE /
PHILLIPEVILLE /
WALCOURT

MAISON DE LA
LAÏCITÉ DE FRAMERIES

MAISON DE LA POÉSIE
D'AMAY

MAISON DE
L'URBANISME
FAMENNE - ARDENNE

MAISON DE
L'URBANISME
LORRAINE-ARDENNE
(MURLA)

MAISON D'ENFANTS
1-2-3 SOLEIL

MAISON DES JEUNES
DE BERTRIX

MAISON DES JEUNES
DE BOUILLON

MAISON DES JEUNES
DE WANZE

MAISON DES JEUNES
ROBERT BEUGNIES

MAISON DES
PELERINS

MAISON DU COEUR

MAISON DU
TOURISME DE GAUME

MAISON DU
TOURISME DE LA
FORÊT DE SAINT-
HUBERT

MAISON DU
TOURISME DU PAYS
D'ARLON

MAISON DU
TOURISME HAUTE-
SÛRE FORÊT D'ANLIER
EN ARDENNE

MAISON DU
TOURISME MEUSE
CONDROZ HESBAYE

MAISON MEDICALE
DE AYE

MAISON MÉDICALE
JUMETOISE (MMJ)

MAMANS DE
DEBORAH

MAME BOKET

MANOMA

MARELLE

MASURE 14

MÈRE JOSÉPHINE

MERIDIAN

MISSION INTERNE
PHILADELPHIA

MISSION LOCALE
D'IXELLES POUR
L'EMPLOI ET LA
FORMATION

MITRA

MOBILIS ASSISTANCE

MODUS VIVENDI

MONTY (LE)

MOUVEMENT
NATIONAL VIE LIBRE

MOVENTIS

MTPBA (MAISON
DU TOURISME DU
PAYS
DE BOUILLON EN
ARDENNE)

MUSÉE DE WANNE -
CERCLE CULTUREL

MUSÉE DES
TRANSPORTS
EN COMMUN DE
WALLONIE

MUSÉE DU MARBRE
(SHRR MM)

MUSÉE GAUMAIS

MUSICA LUMINIS
(VOX LUMINIS)

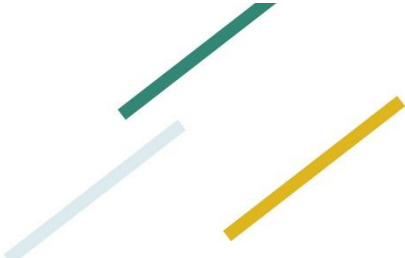
MUSICNESS

MUSIQUE BAROQUE
EN FAMENNE
ARDENNE (MUBAFA)

| | | |
|--|---|---|
| MUZAÏKA | OFFICE DU TOURISME DE LA COMMUNE DE PLOMBIÈRES (OTCP) | PARC NATUREL HAUTE SÛRE FORÊT D'ANLIER |
| NATAGRIWAL | | |
| NATURE ET PROGRÈS | ORÉE | PARC NATUREL HAUTS-PAYS |
| NEF DES SONGES | ORIGIN'LOISIRS | PARC NATUREL VIROIN-HERMETON |
| NEUPRÉ-SANTÉ- NANDRIN | OXYJEUNES | PARENTS JARDINIERS (LES) - LE BABIBAR |
| NEW (NAMUR EUROPE WALLONIE) | P'TITS CRÉATIFS (LES) | PASS' AGES |
| NEXT STEP | PARC NATIONAL DE LA VALLEE DE LA SEMOIS | PASTORALE DU PLATEAU DE HERVE |
| NO-BODY IS WRONG | PARC NATUREL BURDINALE- MEHAIGNE | PATRIMOINE DE GODINNE |
| NOS OIGNONS | | |
| OASIS FAMILIALE | PARC NATUREL DE GAUME | PECHE NATURE EN ENVIRONNEMENT - PNE |
| OBSERVATOIRE (L') - REVUE | PARC NATUREL DE LA VALLÉE DE L'ATTERT | PÉLAGIE |
| OEUVRES PAROISSIALES DE SAINT-MARTIN | PARC NATUREL DE L'ARDENNE MÉRIDIONALE | PERSONNALITE ET RELATIONS HUMAINES |
| OEUVRES PAROISSIALES SAINT- AMAND DE JUPILLE | PARC NATUREL DES DEUX OURTHES | PERSPECTIV |
| OEUVRES PAROISSIALES SAINTE-JULIENNE | PARC NATUREL DES HAUTES FAGNES - EIFEL | PETIT BOUH ! |
| ŒUVRES PAROISSIALES SAINT- JOSEPH / SAINT- LÉON | PARC NATUREL DES PLAINES DE L'ESCAUT | PETITES CANTINES BRUXELLES |
| OEUVRES PAROISSIALES SAINT- LAMBERT | PARC NATUREL DES SOURCES | PETITS D'HOMME DE JUPRELLE |
| | PARC NATUREL DU PAYS DES COLLINES - PNPC | PIERREUSES ET AILLEURS - CASA NICARAGUA |
| | | PILE |
| | | PLAIN-PIED |
| | | PLANTEURS D'AVENIR |

| | | |
|--|--|--|
| PLUSIEURS | PROTECT'EAU | MONS 44 - RAEC |
| POLYBAT | PROXIMITÉ (LA) - PROXIMI | MONS 44 |
| PONEY CLUB DE BUISSERET | PUNCH | REPÈRE (LE) |
| PORTE OUVERTE - LIÈGE ACCUEIL | QI LIN QI GONG | RÉSEAU ALIMENT- TERRE (RATAV) |
| PORTE OUVERTE VISÉTOISE | QUATRE VENTS (LES) | RÉSEAU DE COLLECTIFS EN RECHERCHE DE RESILIENCE |
| PORT'OUVERTE | R.A.I.D.S. | RESEAU IDEE |
| POTAUFEU THÉÂTRE | RADIO COMPILE | RÉUSSIR À L'ECOLE |
| PRAIRIE | RADIO EQUINOXE NAMUR | REVALITYSPORTS |
| PREMOBILE | RANGERS OF BELGIUM | RIVEO |
| PRÉVENTION ET AIDE À LA JEUNESSE (PAJ) | RECHERCHE DU TAO | RONDE ENFANTINE |
| PRODIPRESSE - PROFESSIONNELS DE LA DIFFUSION DE LA PRESSE | RÉCRÉ DU CŒUR | ROSERAIE (LA) - ESPACE CRÉ-ACTION |
| PROFESSIONNELS DE L'AUDIODESCRIPTION FRANCOPHONE (PAF) | RÉCRÉA'BRAINE | ROYAL TENNIS CLUB DE WELKENRAEDT |
| PROMANDENNE | REGIE DES QUARTIERS DE COMINES- WARNETON | ROYALES MARIONNETTES |
| PROMEMPLOI | REGIE DES QUARTIERS DE SAINT-GHISLAIN | SAFETY TEAM |
| PROMOTION CULTURELLE ET SPORTIVE | RELAIS SOCIAL INTERCOMMUNAL DE LA PROVINCE DU LUXEMBOURG (RSLUX) | SAINTE-WALBURGE |
| PROMOTION DE L'EMPLOI SCHAERBEEK | RELAIS SOCIAL INTERCOMMUNAL DU BRABANT WALLON (RSBW) | SALÉSIENNES DE DON BOSCO |
| PROMOTION DU TOURISME -CHÂTEAU FERME DE MACON | RELIANCE | SANCTUAIRE DE SAINTE-JULIENNE DE CORNILLON |
| | RENAISSANCE ALBERT ELISABETH CLUB | SARAH - FORMATIONS |
| | | SAUVEGARDE FAMILIALE |

| | | |
|---|--|--|
| SAVOIRETRE | SOC. ROYALE ARCHÉO-HISTORIQUE DE VISÉ | SRBEGA LES CHERCHEURS DE LA WALLONIE |
| SCÈNE DU BOCAGE | | |
| SENIOR MONTESSORI | SOCIETE ROYALE DES PECHEURS DE LA BASSE MEUSE | STATIONS DE PLEIN AIR LIÉGEOISES (SPAL) |
| SERAING ATHLÉTISME | LIEGEOISE -FPBMLG | SYNDICAT D'INITIATIVE BOUILLON |
| SERVICE D'AIDE SOCIALE AUX JUSTICIABLES | SOCIÉTÉ ROYALE LA JEUNESSE DE THIMISTER | SYNDICAT D'INITIATIVE DE HABAY - "PORTAIL DE LORRAINE" |
| SERVICE D'AIDE SOCIALE AUX JUSTICIABLES ARLON | SOLEIL SERVICE SOCIAL | SYNDICAT D'INITIATIVE DE JAMBES ET ENVIRONS |
| SERVICE DE SANTE MENTALE DU NORD ET CENTRE LUXEMBOURG | SOLIDARITE ET SECURITE | SYNDICAT D'INITIATIVE D'OHEY |
| SERVICE DIOCÉSAIN DES JEUNES | SOLIDARITES NOUVELLES | SYNDICAT D'INITIATIVE FRAITURE |
| SERVICE ENTRAIDE MIGRANTS | SOLI-DONS | SYNDICAT D'INITIATIVE SY / LOGNE / VIEUXVILLE |
| SERVICE PLURALISTE D'ACCOMPAGNEMENT T SAIHA | SOS BURNOUT BELGIQUE | SYNDICAT D'INITIATIVE MARBEHAN |
| SERVICE SOCIAL DE LA BATELLERIE ET DES GENS DU VOYAGE | SOS ENFANTS MONS BORINAGE | SYNDICAT D'INITIATIVE ET DE TOURISME DE FOSSÉS-LA-VILLE |
| SERVICE SOCIAL DE SAINT-VINCENT DE PAUL | SOS ENFANTS NAMUR | SYNHERA |
| SERVICE VOLONTAIRE INTERNATIONAL - SOLIDARITÉS JEUNESSES VIETNAM | SOUFFLE D'INSPIRATION | TA AWUN COOPÉRATION |
| SMI-LE (SERVICE MOBILE INFIRMIER LIEGEOIS) | SOURCE (LA) | TAMANOIR (LE) |
| | SPORTS NAUTIQUES DE L'EAU D'HEURE - SNEH | TCHICASS |
| | SPOTT - CENTRE CULTUREL OTTIGNIES LOUVAIN LA NEUVE | |



| | |
|--|--|
| TEEN CHALLENGE BELGIUM | UNION NATIONALE DES AGROBIOLOGISTES BELGES/UNAB |
| TÉLÉ ACCUEIL NAMUR / BRABANT WALLON | |
| TÉLÉ ENTRAIDE | UNITÉ PASTORALE DE HERVE |
| TÉLÉ SERVICE FLÉMALLE | UNITÉ PASTORALE DE VISÉ BASSE- MEUSE |
| TÉLÉ SERVICE LIÈGE | |
| TÉLÉ SERVICE SERAING ET ENVIRONS | UNITED FUND FOR BELGIUM (UFB) |
| TENNIS CLUB MANAGE | UNIVERS RAPH |
| TERRAINS D'AVENTURES HODIMONT | VACHE AUX YEUX BLEUS |
| TERRE-EMPLOI | VAL DE LIENNE |
| TERROIRS D'AFRIQUE | VIES DE LIEGE |
| THÉÂTRE DES RUES | VIVRE SOLIDAIRE |
| THÉÂTRE DES ZYGOMARS | WALLONIE AVENTURE NATURE TOURISME (WANT) |
| THÉÂTRE DU SURSAUT | WITCH GAMEZ |
| TOBOGGAN | WWOOF BELGIUM |
| TOMAS&CO | YAMBI DEVELOPPEMENT |
| TOULINE (LA) | ZÉPHYR |
| TRAILLE (LA) | ZERO WASTE BELGIUM |
| TRAVERSINE | ZÉTÉTIQUE THÉÂTRE |
| TREE-NATIONS | ZOOPARC CONSERVATION ET LOISIRS |
| TV LUX | VAPHIS |



CODEF

Siège social

Coordination et Défense des services sociaux et culturels

Rue du Trixhay, 15 à 4020 Liège

N° d'entreprise : BE0478.328.675

IBAN : BE47 7512 0079 4080

Téléphone : 04/362.52.25

Email : codef@codef.be

Site : www.codef.be

Plateforme : www.federation.codef.be

RPM Liège

Editeur responsable : Coordination et Défense des Services Sociaux et Culturels asbl – Rue du Trixhay, 15 à 4020 Liège – BE 0478 328 675

